

## **SÛRETÉ NUCLÉAIRE**

### **Parce que le risque zéro n'existe pas**

### **L'ANCCLI<sup>1</sup> réclame une révision en profondeur**

### **des périmètres des Plans Particuliers d'Intervention**

### **des Installations Nucléaires de Base**

---

#### **LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE NE DOIT PAS ÊTRE UN SUJET TABOU**

---

Alors que le survol de 13 des 19 centrales nucléaires françaises par des drones non identifiés ne donne lieu à aucune information officielle des services concernés de l'Etat et à aucune mesure politique de prévention, **l'ANCCLI souhaite que les citoyens soient définitivement associés aux enjeux de sûreté nucléaire**. Jean-Claude DELALONDE, Président de l'ANCCLI, déplore qu' : « En n'apportant pas de réponse, on alimente l'inquiétude. Or, nous aimerions être rassurés pour pouvoir ensuite rassurer la population ».

D'après un sondage IFOP réalisé pour l'ANCCLI en mai dernier, **deux Français sur trois considèrent que le nucléaire est un sujet tabou**. Pour l'ANCCLI, **il est grand temps de « briser le sanctuaire » pour que le nucléaire ne soit plus un sujet tabou en France** d'autant que chacun d'entre nous habite, il faut le savoir, à moins de 200 km d'un site nucléaire.

**Chaque citoyen est en droit d'être informé sur les risques encourus** et sur les mesures que prévoient de déployer les autorités et les exploitants en cas d'incidents ou d'accidents nucléaires.

#### **LE PÉRIMÈTRE DES PLANS PARTICULIERS D'INTERVENTION ÉCHAPPE AU DÉBAT SUR LE PROJET DE LOI SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

---

En France, la protection des populations en cas d'accident nucléaire est définie dans un document appelé le Plan Particulier d'Intervention ou PPI. Ce document, mis en place par le Préfet, prévoit notamment le confinement et l'évacuation des habitants ainsi que la distribution préventive de comprimés d'iode (empêchant l'absorption d'iode radioactif par la thyroïde). Même si aucune valeur n'est imposée, **tous les PPI restreignent les mesures de protection à des zones de 10 km autour des centrales**. Les communes situées au-delà n'ont accès à aucune préparation ni équipement particuliers pour faire face au risque nucléaire.

Garante de l'information des citoyens sur les activités nucléaires, **l'ANCCLI s'étonne qu'aucune avancée concernant le périmètre des Plans Particuliers d'Intervention** (fixé aujourd'hui à 10 km) **n'ait été inscrite dans la loi sur la transition énergétique** pour la croissance verte ; et ce, malgré sa demande expresse d'amendement à ce sujet.

>>

---

<sup>1</sup> Depuis 2000, l'ANCCLI, l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information, informe le grand public et développe l'expertise citoyenne sur les activités nucléaires.

---

#### **Contacts Presse**

Nathalie LECLERC, CASSIOPÉE  
Tél. : 01 42 66 21 27  
Mobile : 06 72 96 54 45  
nleclerc@cassiopee-rp.com

Yves LHEUREUX, ANCCLI  
Mobile : 06 60 18 57 92  
yveslheureux@anccli.org  
www.anccli.org

## **L'ANCCLI JUGE LE PÉRIMÈTRE DES PLANS PARTICULIERS D'INTERVENTION INADAPTÉ**

L'ANCCLI souscrit à la proposition de diffuser systématiquement, aux frais de l'exploitant, une information sur les mesures de sécurité et sur la conduite à tenir, à toutes les personnes résidant dans le périmètre des Plans Particuliers d'Intervention (PPI) des Installations Nucléaires de Base (INB) – Art. 31-III.

Néanmoins, elle considère, **qu'à la lumière de la catastrophe de Fukushima, les périmètres actuels des plans de secours (PPI – 10 km) sont inadaptés ; l'ANCCLI propose d'avoir une réflexion à l'échelle du bassin de vie de la population autour de chaque installation nucléaire.**

**En effet, tracer un cercle de 10 km de rayon autour d'une installation nucléaire ne répond pas à la réalité du terrain.**

On peut citer l'exemple de Gravelines, ville du Nord de 11 000 habitants. Le PPI autour de Gravelines concerne une population d'environ 65 000 personnes. Or, la centrale est située à 25 km à l'Ouest de Dunkerque et à 25 km à l'Est de Calais. De fait, ni la ville de Dunkerque ni celle de Calais n'entrent dans le PPI de Gravelines... (Dans un rayon de 30km autour de Gravelines, la population est estimée à 451 000 personnes et à 2 490 000 personnes dans un rayon de 75km).

## **50 KM : LE PÉRIMÈTRE DE CONTAMINATION A LA SUITE DE LA CATASTROPHE DE FUKUSHIMA**

A la lumière de la catastrophe de Fukushima qui a révélé des traces de contamination dans un rayon de 50km autour de la centrale, **l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) et l'ANCCLI s'accordent à penser qu'il faudrait, en France, relever le périmètre des PPI à 80km (voir carte jointe).**

Par mesure de précaution, **nos voisins suisses procèdent actuellement** à la distribution massive de comprimés d'iode auprès des populations vivant jusqu'à 50km des centrales nucléaires suisses (contre 20km auparavant).

**Au Luxembourg, pays non nucléarisé, c'est toute la population qui, depuis le 15 octobre 2014, est concernée par la distribution préventive de comprimés d'iode** à la suite des incidents à répétition survenus sur le site de la centrale de Cattenom (France).

## **« MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR »**

**Pour l'ANCCLI, et dans le cadre de sa mission, il convient d'informer l'ensemble de la population française des risques liés à l'activité nucléaire.**

L'ANCCLI considère que les Commissions Locales d'Information (CLI) qu'elle fédère ont un rôle essentiel à jouer comme relais d'information auprès des populations sur la **préparation des situations accidentelles et post-accidentelles.**

**L'ANCCLI souligne l'importance d'un financement pérenne pour les 37 CLI ou Commissions Locales d'Informations qu'elle fédère.** L'ANCCLI rappelle qu'un prélèvement de 1% de la taxe sur les installations nucléaires de base, tel que prévu par la Loi TSN de 2006<sup>2</sup> et non encore appliqué à ce jour, répondeurait à ce besoin.

<sup>2</sup> La loi TSN de 2006 est un texte réglementaire légitimant l'existence des CLI. Il précise, entre autres, leur fonctionnement, leurs missions et leurs financements.

## **Contacts Presse**

Nathalie LECLERC, CASSIOPÉE  
Tél. : 01 42 66 21 27  
Mobile : 06 72 96 54 45  
nleclerc@cassiopee-rp.com

Yves LHEUREUX, ANCCLI  
Mobile : 06 60 18 57 92  
yveslheureux@anccli.org  
www.anccli.org